

Nombre de conseillers

En exercice : 09
Présents : 08
Votants : 08

L'an deux mille dix-huit,
Le treize du mois d'avril

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE FRESSENGEAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FARGEOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/04/2018

Présents : MM. FARGEOT, AUGÉIX, Mme BILLAT, MM DOUCHET, BARRAUD, MARTIAL, LESPINAS, PUYRIGAUD

Absent : M. JAVANAUD

Monsieur DOUCHET Olivier a été élu secrétaire.

FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2018 pour chacune des Taxes Directes Locales,

☞ **DECIDE** de modifier les taux portés au Cadre II de l'état n°1259 MI intitulé "ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018" comme suit :

Taxe d'habitation : 7.70 %

Taxe Foncière (bâti) : 13.50 %

Taxe foncière (non bâti) : 81.80 %

COMPTE DE GESTION 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET PRINCIPAL

Le Compte Administratif de l'année 2017 se clôture avec un excédent de fonctionnement à reporter sur 2018 de 181 795.11 €

Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Compte Administratif de l'année 2017 se clôture avec un déficit de fonctionnement à reporter sur 2018 de 4 147.71 €.

Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL 2018

Après avoir examiné les différents chapitres de dépenses et de recettes, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif qui fait apparaître les chiffres suivants :

Dépenses/Recettes de Fonctionnement : 426 647.11 €

Dépenses/Recettes d'Investissement : 235 905.94 €

BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

Après avoir examiné les différents chapitres de dépenses et de recettes, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif qui fait apparaître les chiffres suivants :

Dépenses/Recettes de Fonctionnement : 32 312.71 €

Dépenses/Recettes d'Investissement : 17 797.27 €

DIVERS

● La cérémonie commémorative des Merles aura lieu comme à l'accoutumée le 28 avril prochain. M. le Maire demande au Conseillers d'essayer

d'être présents lors de cette manifestation afin de pouvoir apporter son aide au bon déroulement de la cérémonie.

• M. le Maire indique à l'assemblée qu'il a reçu une demande d'achat de M. DEMARTHON Daniel domicilié « La Vaularia » pour la parcelle n°863 Section D située à « La Vaularia » d'une superficie de 4a 94ca appartenant à la Commune. Cette parcelle, acquise en 2017, a fait l'objet de frais de géomètre ainsi que des frais administratifs. Le Conseil Municipal décide, après concertation, de fixer le prix de vente à 1 000 €

Le Maire,



Le Secrétaire



Les Membres du Conseil Municipal



Handwritten signatures of the members of the Municipal Council, including the name "Mandial" written in cursive.